



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 23-088 – 28 mars 2023

Finances locales Emprunts

Quorum : 15
Présents : 26
Pouvoir : 1
Votants : 27

Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Hermine TOFFOLETTI – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Françoise LEBRUN – Sandrine THURET – Cédric BINET – Matthieu CHANEL – Julien DUBOIS – Thierry PRESSARD – Hélène LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – François CHARMETEAU – Audrey GROSHENY – Bruno MARGOTTIN – Patricia AUGUIN

Excusés :

Sylvie LE LAY – Quentin PILLET

Absente :

Catherine CHERIF

Pouvoir :

Quentin PILLET à Dominique DELAMARRE

Secrétaires de séance :

Jean LEMOINE et Michèle MOTEL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-et-un mars deux mille vingt-trois, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ZAC du Domaine de la Massaye – SCCV PARC DE LA MASSAYE – Îlot E0 – Garantie d'emprunt

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Domaine de la Massaye, 18 logements en collectifs Prêt Social Location Accession (PSLA) vont être réalisés par la SCCV PARC DE LA MASSAYE, créée à cette occasion par SECIB de Rennes, sur l'îlot E0 – Programme Sylva.

Le plan de financement de l'opération prévoit la contractualisation d'un emprunt selon les dispositions ci-dessous, pour lequel la Commune doit apporter sa garantie à hauteur de 100 %.

Caractéristiques du prêt :

Prêteur :CREDIT AGRICOLE
Montant :2 370 150 €
Durée :10 ans avec différé d'amortissement de 3 ans
Taux :Euribor 3 mois + 1,50 %
Frais d'étude et de dossier :2 370 €
Commission d'engagement :Néant
Indemnité en cas de remboursement anticipé :Aucune

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 20 mars 2023,

Etant entendu l'exposé de Jean-Philippe MÉHU,

Il est proposé d'apporter la garantie d'emprunt de la Commune à hauteur de 100 % pour l'opération de construction de 18 logements par la SCCV PARC DE LA MASSAYE sur l'îlot E0 – Programme Sylva.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 035-213501265-20230328-CNE23_088-DE

Le Maire,

Les secrétaires de séance,

Dominique DELAMARRE

Jean LEMOINE et Michèle MOTEL

POUR AMPLIATION
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 04/04/2023

-Publication en ligne le 04/04/2023

-Notification le
Le Maire,

Dominique DELAMARRE



CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours

Les délais

Devant le Maire

. *Le recours gracieux*

Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

Devant le Tribunal Administratif

. *Le recours contentieux*

Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.